

# Revenus fiscaux

## Les revenus des Bretons en 2010 : les jeunes actifs subissent plus durement la crise

*En 2010, malgré la crise, la Bretagne a conservé ses principales caractéristiques faisant d'elle une région moins exposée à la pauvreté, au chômage et aux inégalités de revenus. Des disparités existent cependant entre les territoires, les espaces urbains et littoraux abritant des ménages aux revenus plus élevés que dans les territoires plus ruraux. À cela, la crise ajoute des ruptures entre les catégories sociales, les plus pauvres et les plus jeunes subissant plus durement le ralentissement de l'activité.*

**E**n 2010, la moitié des Bretons a disposé d'un revenu déclaré par unité de consommation<sup>1</sup> de moins de 18 474 € par an (1 540 € par mois). Ce seuil place la Bretagne au 7<sup>e</sup> rang des régions de métropole pour l'importance de ses revenus médians.

La région se distingue toutefois par un premier décile, seuil de revenu en dessous duquel se situe 10 % de la population, plus élevé qu'ailleurs, signe d'une moindre pauvreté des ménages bretons. Les taux de pauvreté<sup>1</sup> (11,2 % contre 13,8 % pour la province en 2009) sont en effet plus bas en Bretagne et dans les Pays de la Loire qu'ailleurs.

Même si un Breton sur dix vivait avec moins de 695 euros par mois avant prestations sociales en 2010, la région ne comptait en effet que 39 allocataires du revenu de solidarité active (RSA) pour 1 000 habitants de 25 à 64 ans, le plus faible taux des régions de métropole.

Une autre singularité de la Bretagne s'observe à l'autre extrémité de l'échelle des revenus. Le neuvième décile, seuil de revenus qui marque l'entrée dans la catégorie des 10 % les plus aisés, est peu élevé. Il atteint 34 015 € par an (2 835 euros par mois) contre 35 316 € pour la France de province. Les inégalités, mesurées par le

rapport entre ces deux grandeurs, sont ainsi moins marquées en Bretagne que dans les autres régions, à l'exception des Pays de la Loire. À la fois moins concernée par la pauvreté et par les hauts revenus, la Bretagne se distingue donc par l'homogénéité des niveaux de vie<sup>1</sup> de ses habitants.

### Des revenus plus élevés qu'ailleurs pour les familles nombreuses, plus faibles pour les ménages âgés

Le revenu médian<sup>1</sup> des Bretons n'est relativement faible que pour les plus de 75 ans. En effet, malgré l'attractivité récente de la région pour les jeunes retraités, on compte dans cette classe d'âge moins de population aisée ayant passé une partie de leur vie active hors de Bretagne. Pour toutes les autres classes d'âges, la Bretagne se situe entre le 5<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> rang.

Si la Bretagne se situe dans le premier tiers des régions par les revenus de ses ménages, elle n'occupe cependant que la 17<sup>e</sup> place s'agissant des niveaux de salaires versés. Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, les salaires en Bretagne se classent plutôt parmi

## Une inégalité des revenus moins accentuée en Bretagne

### Comparaison des principaux indicateurs de revenus déclarés en 2010

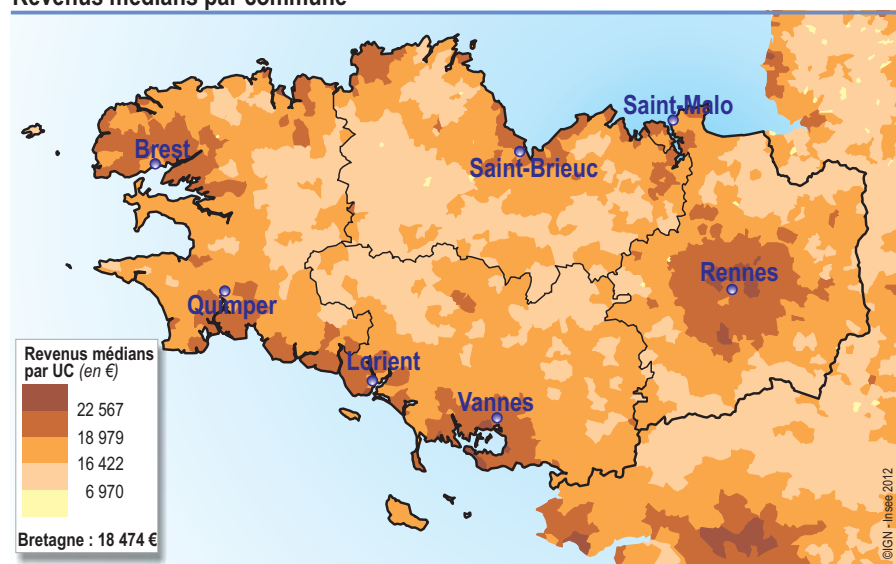
	Revenus déclarés en 2010 par UC (en euros)					Évolution* entre 2007 et 2010 (en %)		
	1 <sup>er</sup> décile	1 <sup>er</sup> quartile	Médiane	3 <sup>e</sup> quartile	9 <sup>e</sup> décile	Rapport interdécile	1 <sup>er</sup> décile	Médiane
Côtes-d'Armor	8 025	12 557	17 883	24 378	32 943	4,1	1,4	2,6
Finistère	8 469	13 209	18 446	25 026	33 576	4,0	0,2	2,5
Ille-et-Vilaine	8 507	13 488	19 043	25 994	35 479	4,2	0,3	2,4
Morbihan	8 256	12 940	18 262	24 723	33 542	4,1	0,5	2,6
<b>Bretagne</b>	<b>8 342</b>	<b>13 101</b>	<b>18 474</b>	<b>25 136</b>	<b>34 015</b>	<b>4,1</b>	<b>0,6</b>	<b>2,5</b>
France métropole	6 785	12 266	18 749	26 789	37 940	5,6	- 1,2	2,5
France de province	6 844	12 182	18 263	25 571	35 316	5,2	- 1,1	2,8

\* Les évolutions sont calculées en euros constants 2010

Source : Insee - DGFIP revenus fiscaux localisés des ménages 2007 à 2010

## Les villes et les communes côtières affichent des revenus plus élevés

### Revenus médians par commune



Source : Insee - DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages en 2010

les plus faibles. Moins exposées au chômage, les familles bretonnes compensent en partie cette faiblesse des salaires par une activité plus fréquente des deux adultes de la famille, ce qui assure aux ménages des revenus supérieurs au seuil de pauvreté.

De toutes les régions de métropole, la Bretagne est celle où le revenu déclaré médian par UC est le plus élevé pour les ménages de 5 personnes ou plus. Celui-ci atteint ainsi 15 200 € par an, soit 700 euros de plus qu'en Rhône-Alpes, deuxième région du classement, et 4 700 € de plus qu'en Nord - Pas-de-Calais, où les familles nombreuses sont les plus pauvres.

Les revenus d'activité représentent les deux tiers (66,2 %) des revenus bretons, un peu moins que pour l'ensemble de la province (67,5 %). Les revenus de retraites sont logiquement un peu plus élevés (28,2 % contre 26,6 %).

Au total, la Bretagne, qui regroupe 5,2 % des ménages fiscaux de métropole, représente 4,6 % de la masse des revenus d'activité et 5,5 % de la masse des retraites déclarées. À titre de comparaison, l'Île-de-France, qui regroupe 18,1 % des ménages, reçoit 25,2 % des revenus d'activité.

## Des populations plus aisées en ville et sur les côtes

La carte des revenus recoupe globalement celle des agglomérations et des côtes. En périphérie des villes les plus importantes, le phénomène de périurbanisation a réparti les actifs selon des cercles plus ou moins concentriques, en fonction des voies de circulation. Alors que les ménages les plus aisés sont davantage présents à proximité de la ville centre, les revenus décroissent peu à peu, à mesure que l'on s'en éloigne. Cependant, en Bretagne, l'attractivité des zones

côtières vient modifier ce schéma, ces zones attirant en effet des revenus élevés, qu'ils proviennent d'actifs ou de retraités.

Les communes aux revenus médians les plus élevés sont ainsi situées dans les grandes agglomérations ou sur la côte. En ce qui concerne les communes de plus de 2 000 habitants, c'est à Saint-Grégoire, à proximité de Rennes, que le revenu médian est le plus élevé, avec 27 500 € par an, suivi par Cesson-Sévigné (25 800 €). Plusieurs communes les rejoignent comme Larmor-Plage (25 000 €) près de Lorient et Arradon (24 500 €) sur la côte vannetaise.

Dans le Finistère, ce sont les communes de Bohars (25 000 €), à proximité de Brest, et Carantec (23 400 €) qui disposent des revenus médians les plus élevés. Enfin, dans les communes des Côtes-d'Armor, les revenus sont plus faibles. Le revenu médian est de 22 200 € à Binic et de 22 500 € à Louanec.

La commune de Bretagne la plus aisée, Saint-Grégoire, ne se classe cependant qu'au 527<sup>e</sup> rang pour les revenus médians au niveau national, loin derrière les communes les plus riches de la région parisienne, telles Marne-la-Coquette (44 860 €) et Neuilly-sur-Seine (44 500 €).

A contrario, les revenus médians sont faibles à Guingamp (14 760 €), Plonévez-du-Faou (15 112 €) et Guiscriff (15 490 €).

Les revenus sont pour plus des trois quarts constitués de revenus d'activité dans les cantons proches de Rennes. En effet, de nombreux actifs y vivent et les retraités qui y sont moins présents, ont des retraites souvent plus faibles. C'est le cas de plus de 80 % des revenus à Châteaubourg, Châteaugiron et Le Sel-de-Bretagne. À l'inverse, les pensions et retraites constituent une part plus importante des revenus dans le centre Bretagne et dans certaines communes côtières. Elles

représentent ainsi environ la moitié des revenus dans les cantons de Groix, Sarzeau et Pont-Croix.

Au-delà de l'importance des retraites dans l'ensemble des revenus, la masse des retraites versées est désormais en forte hausse dans la première couronne des grandes agglomérations (notamment Rennes, Vannes, Saint-Brieuc et Lorient), les ménages autrefois actifs arrivant désormais à l'âge de la retraite.

Deux villes, Rennes et Brest, concentrent à elles seules 10 % de la masse des revenus bretons. A l'importance de la population s'associent des revenus souvent plus élevés.

### Un ensemble de zones plus fragiles

Plusieurs zones se distinguent si l'on considère la part du chômage dans les revenus, qui peut être assimilée à un indicateur de fragilité des territoires. Elle témoigne des difficultés économiques ainsi que d'une sensibilité plus forte des revenus à ces difficultés, en l'absence, par exemple, de revenus des retraites assurant un effet d'amortissement. En Bretagne, ces revenus du chômage représentent 3 % des revenus déclarés. Ressortent ainsi les zones de Lanester, Hennebont, Lorient dans le Morbihan ; celles du Faou, de Pleyben et de Sizun dans le Finistère ; les cantons de Lannion et Plouaret dans les Côtes-d'Armor et la zone de La Roche-Bernard, Redon et Allaire.

### Les revenus augmentent...

La tendance longue, entre 1970 et 2010, est à une progression constante des revenus. Ainsi, en France métropolitaine, le niveau de vie médian des individus (y c. les prestations sociales), en euros constants compte tenu de la hausse des prix, a été multiplié par deux depuis les années 70. Il a progressé de 12 % entre 2000 et 2010.

Les niveaux de vie peuvent cependant baisser du fait des crises. C'est ainsi le cas en 2010 comme en 2003-2004. En 2009, les aménagements d'impôts et les prestations sociales avaient en effet permis de gommer les premiers effets de la crise. En 10 ans, toujours au niveau national, si les déciles de niveau de vie ont progressé à peu près au même rythme, le niveau de vie moyen des personnes les plus pauvres (sous le 1<sup>er</sup> décile) a évolué 1,6 fois moins vite que celui des classes médianes et plus de deux fois moins vite que celui des plus riches (revenus supérieurs au 9<sup>e</sup> décile).

La composition des revenus déclarés évolue au cours du temps. En raison du vieillissement de la population, la part des retraites est, quelle que soit la région, de plus en plus importante alors que celle des revenus d'activité baisse. Par ailleurs, la part des revenus des indépendants se contracte plus vite que celle des salariés.

### ... sauf pendant les crises

Enfin, la crise actuelle a entraîné un ensemble d'effets. Globalement, la Bretagne semble avoir plutôt bien surmonté la première partie de la crise, avant 2010. En euros constants, entre 2007 et 2010, le premier décile n'a que peu augmenté (+ 0,6 %), le 9<sup>e</sup> décile a connu une hausse de 1,4 %, alors que les autres revenus ont progressé de 2 à 2,5 %.

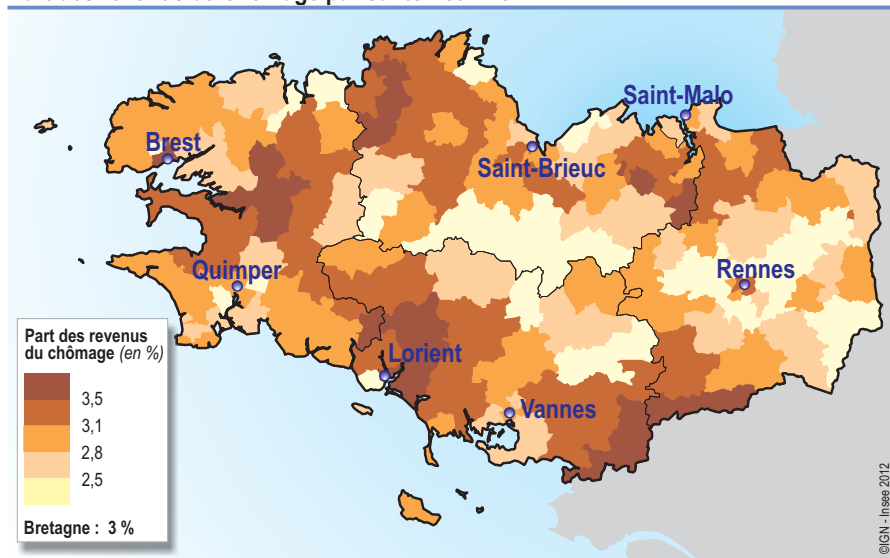
Derrière ce constat global, toutefois, des mécanismes complexes ont été à l'œuvre.

D'une part, la crise a particulièrement touché les plus pauvres et les plus jeunes, ayant pu rendre plus difficile l'intégration de ces derniers sur le marché du travail. De faibles revenus résultent souvent d'un emploi précaire, tel le travail intérimaire par exemple, plus rare en période de crise. Parmi les actifs plus âgés, la crise a eu un impact plus important sur les revenus des ménages de 50 à 59 ans. En euros constants (en tenant compte de l'inflation), leurs revenus n'ont quasiment pas progressé.

D'autre part, les revenus des retraités ont été protégés, assurant ainsi un rôle de stabilisation des revenus plus ou moins fort selon les territoires.

### Des zones plus exposées aux difficultés économiques

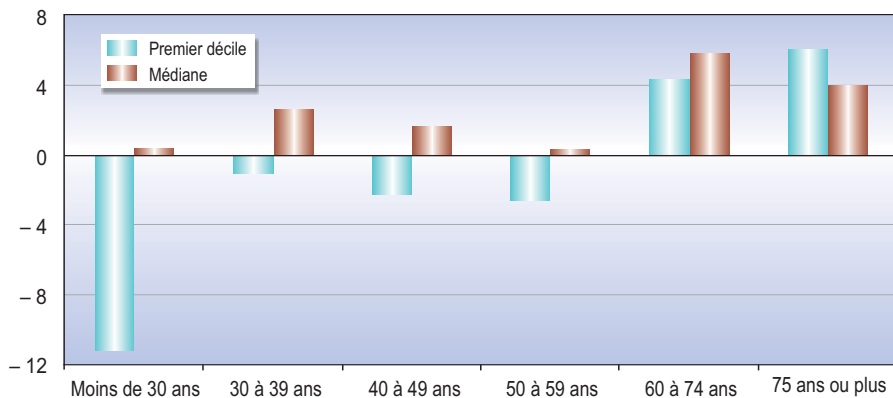
Part des revenus du chômage par canton et ville



Source : Insee - DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages en 2010

### Les plus jeunes et les plus pauvres : deux populations plus exposées à la crise

Évolutions du premier décile et de la médiane des revenus déclarés entre 2007 et 2010 (en euros constants) selon l'âge du référent fiscal du ménage (en %)



Source : Insee - DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2007 à 2010

Si, entre 2008 et 2009, la part des revenus d'activité (salaires et allocations chômage) s'est maintenue, le chômage assurant le relais des salaires, ce n'est plus le cas entre 2009 et 2010. La part des salaires au sens strict diminue de 0,4 point en un an, alors que celle du chômage ne progresse que de 0,2 point. La part des retraites augmente

cependant à un moindre rythme et celle des revenus du capital diminue également durant ces mêmes années.

Moins que dans la plupart des régions, les inégalités se sont creusées, notamment durant l'année 2009. Le revenu plafond des plus pauvres (le 1<sup>er</sup> décile) a en effet beaucoup moins augmenté que le revenu

plancher des plus riches (le 9<sup>e</sup> décile). En 2010, les inégalités semblent se stabiliser. Cependant, derrière ce panorama, se profile une série de ruptures, entre les actifs et les retraités, entre les jeunes et les plus âgés, entre les très pauvres et les autres.

■ Laurent Auzet - Insee

## Définitions

Un **ménage fiscal** est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. De ce fait, en sont exclus :

- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) ;
- les contribuables vivant en collectivités.

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus avant abattement. Il comprend quatre catégories de revenus :

- les revenus d'activités salariées (salaires, rémunération des heures supplémentaires et complémentaires, allocations de chômage et de préretraite, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, revenus perçus à l'étranger) ;
- les revenus des activités non salariées (revenus nets de déficits des indépendants comprenant les bénéficiaires agricoles, industriels et commerciaux et non commerciaux) ;
- les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires (déduction faite des pensions versées) et rentes viagères ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution.

Le **revenu disponible**, après redistribution, est un revenu fiscal auquel on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RSA et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et où l'on soustrait les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation).

Le **nombre d'Unités de Consommation (UC)** d'un ménage permet de tenir compte des économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Il est évalué comme suit : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC chacun, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à un seuil de pauvreté (exprimé en euros). Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Le **revenu médian** partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage dont le revenu déclaré par unité de consommation est inférieur à la médiane et l'autre moitié un revenu par UC supérieur.

Si on ordonne une distribution de revenus, les **déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, le premier décile est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus ; le neuvième décile est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus.

Le **rapport interdécile** est utilisé pour mesurer la dispersion du revenu. Il établit le rapport entre les hauts et les bas revenus (9<sup>e</sup> décile / 1<sup>er</sup> décile).

## Pour en savoir plus

- [Les revenus et le patrimoine des ménages : édition 2012](#) / Insee. - Dans : *Insee Références* ; (2012, juillet). - 153 p.
- [Les niveaux de vie en 2010](#) / Carine Burricand, Cédric Houdré, Eric Seguin. - Dans : *Insee première* ; n° 1412 (2012, septembre). - 4 p.
- [Bilan économique 2011](#) / Carole Rieu ; Insee Bretagne ; Banque de France, Direction des Affaires Régionales. - Dans : *Octant Références* ; (2012, juillet). - P. 23-25.
- [Les revenus des Bretons pendant la crise de 2009 : davantage de pauvreté et d'inégalités qu'avant mais moins qu'ailleurs](#) / Lucile Cros ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant Analyse* ; n° 27 (2012, janvier). - 6 p.
- [Disparités territoriales des revenus des ménages bretons](#) / Catherine Quesson ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 118 (2010, mars). - P. 5-12.
- Insee Bretagne ([www.insee.fr/fr/regions/bretagne](http://www.insee.fr/fr/regions/bretagne))
- Insee ([www.insee.fr](http://www.insee.fr))

**Directeur de la Publication** : Michel Guillemet

**Rédacteur en chef** : Armelle Kerromès

**Composition** : Brigitte Cariou, Jean-Paul Mer

ISSN 2105-1151 - © Insee 2012 - Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2012

**INSEE Bretagne**

36, place du Colombier  
CS 94439

35044 RENNES Cedex

**Pour tout renseignement statistique :**  
09 72 72 40 00 (tarification appel local)